



ESRP de l'APSAH

17 route de Rignac – 87700 AIXE-SUR-VIENNE

Téléphone : 05 55 70 23 84

CONTACT : esrp@apsah.asso.fr

Renseignements, visites et inscriptions :

Chantal RULMONT

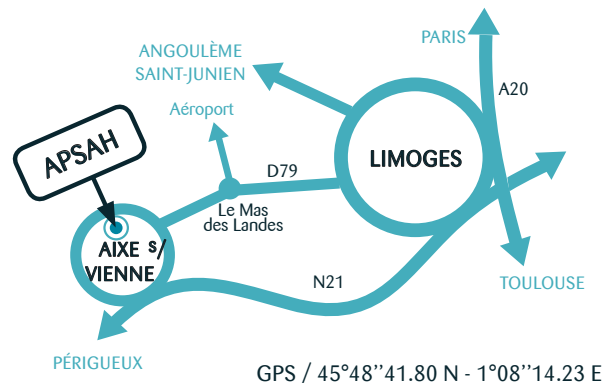
crulmont@apsah.asso.fr - 06 85 07 88 82



Pour venir nous rencontrer ...

De Limoges prendre la direction d'Aixe-sur-Vienne :

- soit par la D79 en passant par le Mas des Landes puis prendre la 1ère à droite et suivre les panneaux APSAH,
- soit par la RN21 puis en arrivant à Aixe-sur-Vienne, au 1er feu, prendre à droite puis suivre les panneaux APSAH.



Découvrez la formation GP sur notre site Internet



<https://www.apsah.asso.fr/>

L'établissement dispose d'un internat et d'un service de restauration, d'un service de transport collectif, d'un accès Internet, d'une bibliothèque audio et braille, d'une salle de sport ...

L'équipe socio-éducative propose des animations culturelles et sportives les soirs et les week-ends.

Établissement et service de réadaptation professionnelle

ESRP de l'APSAH

17 route de Rignac - 87700 AIXE-SUR-VIENNE

Téléphone : 05 55 70 23 84

Courriel: esrp@apsah.asso.fr



GESTIONNAIRE DE PAIE

Association pour la Promotion Sociale
des Aveugles et autres Handicapés

Le métier

Le gestionnaire de paie réalise en toute autonomie des travaux conformes aux réglementations, en s'assurant de la fiabilité des informations et en respectant les délais.

Il met en œuvre une succession d'évènements périodiques tels que :

- veille juridique,
- organisation du traitement de l'information,
- traitement de l'information relative à la paie,
- traitement de l'information relative aux déclarations,
- traitement de l'information relative aux évènements sociaux.

Le métier de gestionnaire de paie requiert des qualités relationnelles et de communication.

Les lieux d'exercice et les circonstances habituelles de travail du gestionnaire de paie sont les grandes entreprises, les PME et PMI, les cabinets comptables et les prestataires de service.

La profession s'exerce le plus souvent en position assise (bureau) avec utilisation intensive de l'outil informatique et des moyens de communication (téléphone, fax ,...).

Dans les cabinets comptables, les déplacements à l'extérieur sont fréquents.



La formation

Le contenu qualifiant de gestionnaire de paie s'articule autour de deux activités principales :

- **Activité type 1** : assurer la tenue et le suivi du dossier social de l'entreprise.
- **Activité type 2** : assurer la production de la paie et élaborer les données de synthèse.

Apprentissages complémentaires : outils numériques et bureautique, communication interpersonnelle, environnement social et de l'entreprise.

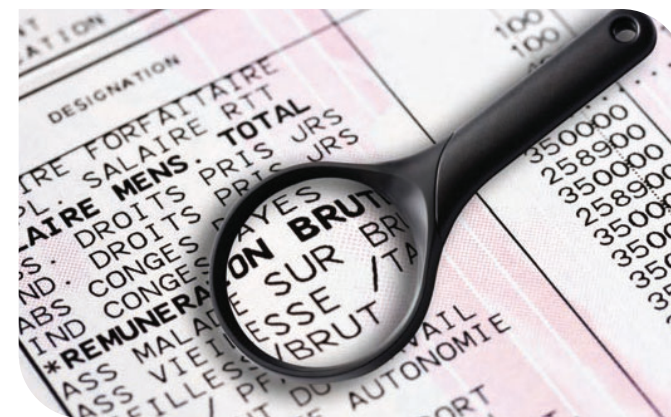


La validation

Formation validée par :

Titre professionnel « Gestionnaire de paie » - niveau 5 (BTS, Bac + 2) - homologué par le ministère du travail.

Possibilité d'obtenir par validation des acquis de l'expérience (VAE) le titre « Gestionnaire de paie ».



La durée de la formation

La durée pour la formation est de 12 mois : 1 036 heures de formation théorique et 560 heures de stage en entreprise.

Les dates d'entrée sont : septembre 2021

Le public

La formation est accessible à un public mixte, travailleur handicapé, **à partir de 16 ans**, sur décision de la MDPH.

Tout type de handicap avec prérequis. Une préparatoire en amont est possible suite à un positionnement des candidats.

Les effectifs

Les effectifs sont de 8 stagiaires.

+ La formation est accessible aux publics déficients auditifs.